

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune Bois	
---------------------	--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame sophie RADREAU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 113 479.23 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 25  
 VOTES : 0 Contre 25 Pour  
 0 Abstention

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	63 042.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 436.86 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>113 479.23 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-2 569.55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-48 775.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -51 344.55 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 113 479.23 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	51 344.55 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	62 134.68 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame sophie RADREAU, Maire

Bavans, le 05/04/2023

Délibération certifiée exécutoire  
 Transmise en préfecture le : 21/04/2023  
 Publiée sur papier le : 27/04/2023  
 Publiée sur site internet le : 27/04/2023

